

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (1991)
Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HORIZONS

**Les vraies couleurs
du cénotaphe 4**

**Pointure :
un mètre dix 6**

**Comment la fourmi
du désert
retrouve son nid 8**

**On a capté
«fréquence-étoiles» 10**

**La lumière
joue au cerveau 12**

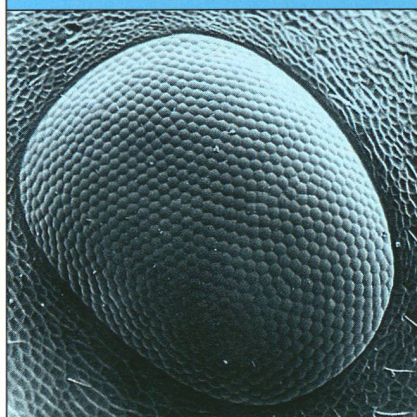
A l'Horizon 14

**Nouvelles
du Fonds national 15**

En couverture :

Vu au microscope électronique, l'oeil droit de la fourmi du désert (*Cataglyphis bicolor*). Il est composé d'un millier d'yeux simples, dont certains sont spécialisés dans la perception de la lumière ultra-violette polarisée. (Page 8)

Uli Zuerich



Prenez place, Madame le professeur !

Êtes-vous à la recherche, pour un grand ménage, d'une demoiselle ou d'une veuve au caractère consciencieux ? Mes prétentions sont à la mesure de mon origine et de ma nature modestes, et d'ailleurs mon dénuement et mon indigence sont si clairs à mes propres yeux, qu'il n'est rien à quoi je ne me soumettrais docilement et de gaîté de coeur. Un salaire mensuel de 10 francs me satisfait...

La femme qui a écrit cela en 1899 n'était pas une humble citoyenne d'un milieu populaire, mais bel et bien une juriste diplômée, la première à accéder au poste de Chargée de cours à la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Zurich – Emilie Kempin-Spyri.

Par bonheur, la condition féminine a changé au cours des cent dernières années. Et pourtant, le nombre des femmes occupant un poste dans la moitié supérieure de la hiérarchie universitaire est aujourd'hui encore infime. Tandis que les jeunes filles forment tout de même près de la moitié de l'effectif des titulaires du baccalauréat, leur part tombe à deux bons cinquièmes chez les étudiant(e)s débutant(e)s; elle atteint un tiers des diplômé(e)s et à peine trois petits pour cent des professeurs.

Il est évident que les conditions d'accès aux postes supérieurs correspondent moins aux modes de vie et de pensée des femmes qu'à ceux des hommes. Par conséquent, l'encouragement des femmes doit en premier lieu éviter que les possibilités de faire carrière soient liées à la double ou

triple charge de l'emploi, de la famille et du ménage. Il s'agit de trouver des formes modernes de travail d'équipe et de synergies entre la vie professionnelle et familiale, qui auraient pour objectif d'épargner aux femmes un dilemme insoluble : le métier qu'on aime ou la famille aimée ?

Entre nous soit dit, les hommes ne sont pas moins nombreux qui profiteraient, grâce à de nouveaux modèles d'organisation du travail, de ne pas devoir payer cher leur succès professionnel par un éloignement chronique de leur famille. Certaines mesures dans ce sens pourraient être :

- la constitution d'équipes scientifiques dont la complémentarité des membres permettrait un taux d'occupation flexible ;

- la création de transitions autorisant le maintien du contact avec la profession pendant les périodes d'accaparement intense par les enfants ;

- une aide spécifique aux femmes qui souhaitent reprendre une activité professionnelle après une interruption pour des raisons familiales.

La mise en oeuvre de ces mesures, ou d'autres qui poursuivent le même but, permettra de dire, lorsqu'il s'agira de repourvoir ce tiers de toutes les chaires de nos hautes écoles qui se libéreront au cours de la prochaine décennie : «Prenez place, Madame...»

Rosemarie Simmen

*Rosemarie Simmen-Messmer
Conseillère aux Etats, Soleure*

Editeur responsable : Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne.
Rédaction : CEDOS (Centre de documentation et d'information scientifiques), Genève.
Les informations et illustrations peuvent être reprises librement avec mention de la source.